



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 33

Troyes, le lundi 21 août 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes* :

- 1 fait de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 2 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 20 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

*Cette semaine, seuls les chiffres communiqués par les services de police sont pris en compte.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 22 août - Après-midi	D444 – Les Bordes Aumont – Chaource
Mardi 22 août – Après-midi	D619 – Bar/Aube - Vendevre/Barse
Mercredi 23 août - Après-midi	D619 – Fontaine Les Grès
Mercredi 23 août - Après-midi	Avenue du Général Leclerc - Sainte-Savine
Jeudi 24 août - Matin	D1 – Clérey - Géraudot
Jeudi 24 août - Après-midi	Avenue du Maréchal Leclerc - Bréviandes
Vendredi 25 août - Après-midi	D660 - Montgueux

Message de prévention

Message de prévention

Avec la ceinture, attachons-nous à rester en vie 



S'attacher permet de maintenir son corps solidaire du siège et empêche d'être projeté sur le parebrise ou hors du véhicule. Un passager non-attaché peut être propulsé contre le siège avant. Il met non seulement sa vie en danger, mais aussi celle des passagers devant lui. Par ailleurs, il faut également être vigilant à bien s'attacher pour que la ceinture soit efficace : elle doit être positionnée sur le haut du bassin et placée sur l'omoplate



Obligatoire, le port de la ceinture de sécurité est souvent considéré comme un geste totalement acquis et ne prêtant plus au moindre débat. Ce n'est malheureusement pas le cas. En 2022, 24 % des personnes tuées dans un véhicule ne la portaient pas.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

 @prefet10  @Prefetaube  www.aube.gouv.fr

 @Prefet_10  Préfecture de l'Aube

